FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

NOVA POWER PAINT NOIR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : NOVA POWER PAINT NOIR
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Laque/vernis

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio*

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

3 +32 14 25 76 40

₼ +32 14 22 02 66

info@novatio.be

*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

Fabricant du produit

Novatech International N.V.

Industrielaan 5B

B-2250 Olen

2 +32 14 85 97 37

₼ +32 14 85 97 38

info@novatech.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :

+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger	
Aerosol	catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.		
Aerosol	catégorie 1	229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Eye Irrit.	catégorie 2	19: Provoque une sévère irritation des yeux.	
STOT SE	catégorie 3	6: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	

2.2. Éléments d'étiquetage





Contient: acétone.

/lention d	'avertissement	Dange
iciicion u	avertissement	Dunge

r III daca II	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Phrases P

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel http://www.big.be

© BIG vzw

Numéro de la révision: 0000

Date d'établissement: 2022-05-10

78-16239-033-fr-FR

Numéro BIG: 68052

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.

Informations supplémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
acétone 01-2119471330-49	67-64-1 200-662-2	30% <c<60%< td=""><td>Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Constituant</td><td></td></c<60%<>	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	(1)(2)(10)	Constituant	
éther méthylique 01-2119472128-37	115-10-6 204-065-8	30% <c<60%< td=""><td>Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Gaz propulseur</td><td></td></c<60%<>	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur	
4-méthylpentane-2-one 01-2119473980-30	108-10-1 203-550-1	10% <c<30%< td=""><td>Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 EUH066</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Constituant</td><td>ETA inhalation (vapeurs): 11 mg/l</td></c<30%<>	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 EUH066	(1)(2)(10)	Constituant	ETA inhalation (vapeurs): 11 mg/l
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 01-2119475791-29	108-65-6 203-603-9	1% <c<5%< td=""><td>Flam. Liq. 3; H226</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Constituant</td><td></td></c<5%<>	Flam. Liq. 3; H226	(1)(2)(10)	Constituant	
2-butoxyéthanol 01-2119475108-36	111-76-2 203-905-0	1% <c<5%< td=""><td>Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319</td><td>(1)(2)(10)</td><td>Constituant</td><td>ETA voie orale: 1200 mg/kg</td></c<5%<>	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	(1)(2)(10)	Constituant	ETA voie orale: 1200 mg/kg
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) 01-2119486773-24	64742-95-6 265-199-0	1% <c<5%< td=""><td>Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411</td><td>(10)</td><td>Constituant</td><td></td></c<5%<>	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(10)	Constituant	
méthacrylate de méthyle 01-2119452498-28	80-62-6 201-297-1	C<1%	Flam. Liq. 2; H225 Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	(1)(2)(10)	Constituant	

⁽¹⁾ Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 2 / 30

⁽²⁾ Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

⁽¹⁰⁾ Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Vertiges. Somnolence.

Après contact avec la peau:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Peau sèche. Gerçures de la peau.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Eau, Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Eau en masse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis un abri. Ne pas déplacer la cargaison si elle est exposée à la chaleur. Après le refroidissement: explosion physique toujours possible.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène stricte.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conforme à la réglementation. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Local à l'épreuve du feu. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aérosol.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 3 / 30

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle
Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

2 Dutawiáthanal	V-1	20
2-Butoxyéthanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative	98 mg/m³
	d'exposition professionnelle)	
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	246 mg/m ³
4-Méthylpentane-2-one	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	83 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	208 mg/m ³
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	275 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	550 mg/m ³
Acétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1210 mg/m³
Méthacrylate de méthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	100 ppm
Oxyde de diméthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1920 mg/m³

Belgique

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 4/30

2-Butoxyéthanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	98 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	246 mg/m³
4-Méthyl-2-pentanone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	83 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	208 mg/m³
Acétate de 2-(1-méthoxy)propyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	275 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	550 mg/m³
Acétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	246 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	594 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme	492 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	1187 mg/m ³
Méthacrylate de méthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	208 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	416 mg/m³
Oxyde de diméthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1920 mg/m ³

Pays-Bas

Pays-Bas		
1-Methoxy-2-propylacetaat	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	100 ppm
1-methoxy-2-propylacetaat	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	550 mg/m³
2-Butoxyethanol		20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	100 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	246 mg/m³
4-Methyl-2-pentanon	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	25 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	104 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	208 mg/m ³
Aceton	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1210 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1002 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	2420 mg/m ³
Dimethylether	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	496 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	950 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	783 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1500 mg/m³
Methylmethacrylaat	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	49.2 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	205 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	98.5 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	410 mg/m³

France

Date d'établissement: 2022-05-10

 Numéro de la révision: 0000
 Numéro BIG: 68052
 5 / 30

2-Butoxyéthanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire	10 ppm
	contraignante)	10 / 3
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	2 49 mg/m ²
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire	50 ppm
	contraignante)	
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire	246 mg/m³
	contraignante)	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire	50 ppm
	contraignante)	0== / 2
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire	2/5 mg/m³
	contraignante) Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire	100 ppm
	contraignante)	100 ppiii
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire	550 mg/m ³
	contraignante)	J
Acétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire	500 ppm
	contraignante)	
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire	2 1210 mg/m³
	contraignante)	1000 nnm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire	2420 mg/m ³
	contraignante)	
Méthacrylate de méthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire	50 ppm
	contraignante)	
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire	205 mg/m³
	contraignante)	
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire	100 ppm
	contraignante)	410 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	410 mg/m ⁻
Méthylisobutylcétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire	20 ppm
, ,	contraignante)	
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire	e 83 mg/m³
	contraignante)	
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire	50 ppm
	contraignante)	200 / 2
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire	208 mg/m ³
Oxyde de diméthyle	contraignante) Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire	1000 nnm
	indicative)	2000 pp
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire	1920 mg/m³
	indicative)	
Allemagne		
2-Butoxyethanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	10 ppm
2-butoxyethanor	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	49 mg/m³
2-Methoxy-1-methylethylacetat	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	270 mg/m³
4-Methylpentan-2-on	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	20 ppm
· , , - · · · · · · · · · · · · · · · ·	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	83 mg/m ³
Aceton	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1200 mg/m³
Dimethylether	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1900 mg/m³
Methyl-methacrylat	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	210 mg/m ³
	<u> </u>	•
Autriche	L	1
1-Methoxypropylacetat-2	Tagesmittelwert (MAK)	50 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	275 mg/m³
	Kurzzeitwert 5(Mow) 8x (MAK)	100 ppm
2 Putawathanal	Kurzzeitwert 5(Mow) 8x (MAK)	550 mg/m³
2-Butoxyethanol	Tagesmittelwert (MAK)	20 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	98 mg/m³
	Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (MAK)	40 ppm
4 Mathylpontanon 2	Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (MAK)	200 mg/m³
4-Methylpentanon-2	Tagesmittelwert (MAK)	20 ppm 83 mg/m³
	Tagesmittelwert (MAK)	ios mg/m²

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 6 / 30

140	OVA POWER PAINT NOIR	
4-Methylpentanon-2	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	50 ppm
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	208 mg/m ³
Aceton	Tagesmittelwert (MAK)	500 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	1200 mg/m ³
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	2000 ppm
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	4800 mg/m ³
Dimethylether	Tagesmittelwert (MAK)	1000 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	1910 mg/m ³
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	2000 ppm
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	3820 mg/m ³
Methylmethacrylat	Tagesmittelwert (MAK)	50 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	210 mg/m ³
	Kurzzeitwert 5(Mow) 8x (MAK)	100 ppm
	Kurzzeitwert 5(Mow) 8x (MAK)	420 mg/m ³
UK	•	
1-Methoxypropyl acetate	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit	50 ppm
	(EH40/2005))	274 / 2
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	274 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	548 mg/m ³
2-Butoxyethanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	25 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	123 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	246 mg/m ³
4-Methylpentan-2-one	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	50 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	208 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	100 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	416 mg/m ³
Acetone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1210 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1500 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	3620 mg/m ³
Dimethyl ether	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	766 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit	958 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

Methyl methacrylate

2-Butoxyethanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	20 ppm
Acetone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	250 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	500 ppm
Methyl isobutyl ketone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	20 ppm

Date d'établissement: 2022-05-10

100 ppm

416 mg/m³

Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit

Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit

Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit | 50 ppm

Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit 208 mg/m³

7/30 Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052

(EH40/2005))

(EH40/2005))

(EH40/2005))

(EH40/2005))

(EH40/2005))

	Methyl isobutyl ketone	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	75 ppm
Methyl methacrylate		Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	50 ppm
		Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	100 ppm

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

Allemagne

, , ,	Urin: expositionsende, bzw. schichtende bei langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen schichten	150 mg/g Kreatinin	
4-Methylpentan-2-on (4-Methylpentan-2-on)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	0,7 mg/l	
Aceton (Aceton)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	80 mg/l	

UK

UK			
2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)	Urine: post shift	240 mmol/mol	
		creatinine	
4-methylpentan-2-one (4-	Urine: post shift	20 μmol/L	
methylpentan-2-one)			

USA (BEI-ACGIH)

2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA))		200 mg/g creatinine	With hydrolysis
Acetone (Acetone)	Urine: end of shift	25 mg/L	Nonspecific
Methyl isobutyl ketone (Methyl isobutyl	urine: end of shift	1 mg/L	
ketone)			

8.1.2 Méthodes de prélèvement

.2 Methodes de prelevement				
Nom de produit	Essai	Numéro		
1-Methoxy-2-Propyl Acetate	OSHA	99		
2-Butoxyethanol (Alcohols IV)	NIOSH	1403		
2-Butoxyethanol (Butyl Cellosolve solvent)	OSHA	83		
Acetone (ketones 1)	NIOSH	1300		
Acetone (ketones I)	NIOSH	2555		
Acetone (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800		
Acetone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549		
ACETONE and METHYL ETHYL KETONE in urine	NIOSH	8319		
Acetone	OSHA	69		
Butoxyacetic acid	NIOSH	8316		
Butyl cellosolve (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549		
Butyl Cellosolve	OSHA	83		
Hexone	OSHA	1004		
Methyl ester of methacrylic acid	NIOSH	2537		
Methyl Isobutyl Ketone (Hexone) (Ketones I)	NIOSH	1300		
Methyl Isobutyl Ketone (ketones I)	NIOSH	2555		
Methyl isobutyl ketone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549		
Methyl Methacrylate	NIOSH	2537		
Methyl Methacrylate	NON	36		
Methyl Methacrylate	OSHA	94		
Petroleum Distillate (Naphthas)	NIOSH	1550		
Petroleum Distillates Fractions	OSHA	48		
Propylene glycol monomethyl ether acetate (glycol ethers)	NIOSH	2554		

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

<u>acétone</u>

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1210 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	2420 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	186 mg/kg de pc/jour	

4-méthylpentane-2-one

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	83 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	208 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	83 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	208 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	11.8 mg/kg de pc/jour	

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 8 / 30

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	275 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	550 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	796 mg/kg de pc	
<u>butoxyéthanol</u>			
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	98 mg/m³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	1091 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	246 mg/m³	
olvant naphta aromatique lég	ger (pétrole)		
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.9 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	1286.4 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	837.5 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	1066.67 mg/m ³	
éthacrylate de méthyle			
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	348.4 mg/m³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	208 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	416 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	13.67 mg/kg de pc/jour	
	Effets locaux à long terme – voie cutanée	1.5 mg/cm ²	
	Effets aigus locaux – voie cutanée	1.5 mg/cm ²	
NEL/DMEL - Grand public	,	1 - 0,	
<u>cétone</u>			
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	200 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	62 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	62 mg/kg de pc/jour	
méthylpentane-2-one			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	14.7 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	155.2 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	14.7 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	155.2 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4.2 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	4.2 mg/kg de pc/jour	
cétate de 2-méthoxy-1-méth	yléthyle		
Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	33 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	33 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	320 mg/kg de pc	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	36 mg/kg de pc	
	Effets aigus systémiques – voie orale	500 mg/kg de pc/jour	1
<u>butoxyéthanol</u>		1200DiD ac bol loai	
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	59 mg/m³	
=	Effets aigus locaux – inhalation	147 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	6.3 mg/kg de pc/jour	1
	Effets aigus systémiques – voie orale	26.7 mg/kg de pc/jour	+
olvant naphta aromatique lég		120.7 1118/118 ac pc/jour	
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.41 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	1152 mg/m ³	+
	Effets locaux à long terme – inhalation	178.57 mg/m³	+
	Effets aigus locaux – inhalation	640 mg/m ³	+
éthacrylate de méthyle	Liteta aigus iocaux = IllilaiatiOll	Joseph Ing/III	
Seuil (DNEL/DMEL)	Tyne	Valeur	Remarque
DNEL	Type Effets systémiques à long terme – inhalation	74.3 mg/m ³	Remarque
DINLL			+
	Effets locaux à long terme – inhalation	104 mg/m³	+
	Effets aigus locaux – inhalation	208 mg/m³	+
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	8.2 mg/kg de pc/jour	+
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée Effets locaux à long terme – voie cutanée	1.5 mg/cm ²	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée		

 Numéro de la révision: 0000
 Numéro BIG: 68052
 9 / 30

_	_	4		_		_
a	С	e	П	ח	n	е

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	10.6 mg/l	
Eau de mer	1.06 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	21 mg/l	
STP	100 mg/l	
Sédiment d'eau douce	30.4 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.04 mg/kg sédiment dw	
Sol	29.5 mg/kg sol dw	

4-méthylpentane-2-one

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.6 mg/l	
Eau de mer	0.06 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	1.5 mg/l	
STP	27.5 mg/l	
Sédiment d'eau douce	8.27 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.83 mg/kg sédiment dw	
Sol	1.3 mg/kg sol dw	

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Valeur	Remarque
0.635 mg/l	
0.064 mg/l	
6.35 mg/l	
100 mg/l	
3.29 mg/kg sédiment dw	
0.329 mg/kg sédiment dw	
0.29 mg/kg sol dw	
	0.635 mg/l 0.064 mg/l 6.35 mg/l 100 mg/l 3.29 mg/kg sédiment dw 0.329 mg/kg sédiment dw

2-butoxyéthanol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	8.8 mg/l	
Eau de mer	0.88 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	26.4 mg/l	
STP	463 mg/l	
Sédiment d'eau douce	34.6 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.46 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.33 mg/kg sol dw	
Oral	20 mg/kg alimentation	

méthacrylate de méthyle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.94 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.94 mg/l	
Eau de mer	0.094 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	10.2 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.102 mg/kg sol dw	
Sol	1.48 mg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables (EN 166).

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Protection de la tête/du cou.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 10 / 30

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Aérosol
Odeur	Odeur de solvant
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Noir
Taille des particules	Sans objet (aérosol)
Limites d'inflammabilité	3.3 - 26.2 vol % ; Gaz propulseur
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Sans objet (aérosol)
Viscosité cinématique	Sans objet (aérosol)
Point de fusion	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité de vapeur relative	>1
Pression de vapeur	5133 hPa ; Gaz propulseur
Solubilité	L'eau ; Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité absolue	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Sans objet (aérosol)
Point d'éclair	Sans objet (aérosol)
рН	Sans objet (aérosol)

9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Instable sous l'action de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

NOVA POWER PAINT NOIR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

<u>acétone</u>

<u>tone</u>	<u>ne</u>										
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque				
						la valeur					
Oral	DL50		5800 mg/kg		Rat (femelle)	Valeur					
						expérimentale					
Dermique	DL50		> 15800 mg/kg de	24 h	Lapin (mâle)	Valeur					
			рс			expérimentale					
Inhalation (vapeurs)	CL50		76 mg/l	4 h	Rat (femelle)	Éléments de					
						preuve					
					(mâle)						

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 11/30

4-méthylpentane-2-one

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	2080 mg/kg		Rat	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	≥ 2000 mg/kg de pc		l ' '	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	11.6 mg/l	4 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	6190 mg/kg de pc		l ' '	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 5000 mg/kg de pc		Lapin (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation	CL0	Équivalent à OCDE 403	1728 ppm		Rat (masculin / féminin)	Valeur calculée	

2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	ATE		1200 mg/kg de pc			Annexe VI	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1746 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50	OCDE 401	1414 mg/kg de pc		Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Peau	CLO	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeur saturée)	Niveau de dose	Équivalent à OCDE 433	2.25 mg/l	4 h	Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	Aucun effet
Inhalation			catégorie 4			Annexe VI	

La classification de cette substance selon l'Annexe VI est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	•		Remarque
						la valeur	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE	> 5000 mg/kg de		Rat (masculin /	Read-across	
		401	рс		féminin)		
Oral			> 6800 mg/kg		Rat	Étude de littérature	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Lapin (masculin / féminin)	Read-across	
Dermique			> 3400 mg/kg		Rat	QSAR	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5.61 mg/l air		Rat (masculin / féminin)	Read-across	

méthacrylate de méthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50		9400 mg/kg de pc		Rat (masculin /	Valeur	
					féminin)	expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE	> 5000 mg/kg de	24 h	Lapin (mâle)	Valeur	
		402	рс			expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE	29.8 mg/l air	4 h	Rat (masculin /	Valeur	
		403			féminin)	expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

NOVA POWER PAINT NOIR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 12 / 30

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	OCDE 405	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique avec rinçage
Peau	Non irritant		3 jour(s)	24; 48; 72 heures; 4 jours	Cobaye	Valeur expérimentale	
Inhalation	Légèrement irritant	Étude d'observation humaine	20 minutes		Humain	Étude de littérature	
néthylpentane-2-or	<u>ne</u>					I	
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Légèrement irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Œil	Irritant; catégorie 2					Annexe VI	, 0
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	Irritant	Observation des humains	15 minutes		Humain	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	Irritant; STOT SE cat.3					Annexe VI	
tate de 2-méthoxy	-1-méthyléthyle						
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
<u>utoxyéthanol</u>							
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	OCDE 405	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique avec rinçage
Peau	Irritant	Méthode B.4 de l'UE	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
vant naphta aroma	tique léger (pétro	le)					
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	Administration unique
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures; 7; 14 jours	Lapin	Read-across	
thacrylate de méth	<u>iyle</u>					<u> </u>	
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant			24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Irritant		4 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant;		l		1	Annexe VI	

Conclusion

<u>acétone</u>

Provoque une sévère irritation des yeux.

Non classé comme irritant pour la peau

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

NOVA POWER PAINT NOIR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 13 / 30

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Essai de maximalisation sur cochon d'Inde			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains			Humain	Valeur expérimentale	
méthylpentane-2-c	<u>ne</u>		•	•	•	•	•
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
<u>cétate de 2-méthox</u>	y-1-méthyléthyle						
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406			Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
<u>butoxyéthanol</u>		•	'	•	-	•	•
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
olvant naphta arom	atique léger (pétro	le)	•	•	-		•
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406			Cobaye (mâle)	Read-across	
éthacrylate de mét	hyle	1	1				•
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

NOVA POWER PAINT NOIR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte $\underbrace{ac{\'e}tone}$

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	4.86 mg/kg de pc/jour - 5.95 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaine(s)	Souris (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	11.3 mg/kg de pc/jour	Foie	Histopatholog ie		Souris (femelle)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	19000 ppm		Aucun effet	8 semaines (5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	Niveau de dose	Étude d'observation humaine	361 ppm	Système nerveux central	Effets neurotoxique s	2 jour(s)	Humain	Étude épidémiologique

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 14 / 30

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination
role a exposition	- urumetre	Methode	Varieta	Organic	Linet	Darec a exposition	гореес	la valeur
Par voie orale	NOAEL	Équivalent à	250 mg/kg de	Rein	Aucun effet	90 jour(s)	Rat (masculin /	Valeur
(sonde gastrique)		OCDE 408	pc/jour				féminin)	expérimental
Par voie orale	NOEL	Équivalent à	50 mg/kg de		Aucun effet	90 jour(s)	Rat (masculin /	Valeur
(sonde gastrique)		OCDE 408	pc/jour				féminin)	expérimental
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	1840 mg/m ³	Rein	Aucun effet	104 semaines (6h / jour, 5 jours /	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimental
tate de 2-méthoxy-1	-méthyléthy	le .				semaine)		
Voie d'exposition	Paramètre		Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Déterminatio
roic a exposition	- arametre	Methode	Tuicu.	O'guile		рагее и ехрозиюн	Lopecc	la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	≥ 1000 mg/kg		Aucun effet	41 jour(s) - 45 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimental
Par voie orale	Niveau de	US EPA	500 mg/kg de		Somnolence,		Rat (masculin /	Valeur
(sonde gastrique)	dose		pc/jour		vertiges		féminin)	expérimental
Dermique	NOAEL	Équivalent à OCDE 411	1838 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (5 jours / semaine)	Lapin (mâle)	Read-across
Dermique	LOAEL	Équivalent à	3676 mg/kg de			13 semaines (6h /	Lapin (mâle)	Read-across
		OCDE 411	pc/jour			jour, 5 jours / semaine)		
Inhalation	NOEL	OCDE 453	300 ppm		Aucun effet	104 semaines (6h /	Rat (masculin /	Read-across
(vapeurs)						jour, 5 jours / semaine)	féminin)	
<u>utoxyéthanol</u>								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Déterminatio la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	< 69 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	90 jours (en continu)	Rat (mâle)	Valeur expérimental
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	< 82 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	90 jour(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimental
Dermique	NOAEL	Équivalent à OCDE 411	> 150 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (5 jours / semaine)	Lapin (masculin / féminin)	Valeur expérimental
Inhalation	NOAEC	Équivalent à	< 31 ppm		Aucun effet	14 semaines (6h /	Rat (femelle)	Valeur
(vapeurs)		OCDE 413	''			jour, 5 jours / semaine)	, ,	expérimental
Inhalation	NOAEC	Équivalent à	62.5 ppm		Aucun effet	14 semaines (6h /	Rat (mâle)	Valeur
(vapeurs)		OCDE 413	"			jour, 5 jours / semaine)	, ,	expérimental
vant naphta aromatio								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Déterminatio la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOEL	Essai de toxicité	< 500 mg/kg de pc/jour	Rein	Aucun effet	4 semaines (5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Read-across
Dermique	NOAEL	subaiguë Équivalent à	0.5 ml/kg de	-	Aucun effet		Souris (masculin	Read-across
Derningue	NOALL	OCDE 453	pc pc		Aucun enet		/ féminin)	neau-actuss
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	1402 mg/m ³ air	Généraux	Aucun effet	107 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine) - 109 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Read-across
		Observation des humains		Système nerveux	Somnolence, vertiges	,	Humain	Étude de littérature

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 15 / 30

méthacrylate de méthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL		≥ 124.1 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	104 semaine(s)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL		≥ 164 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	104 semaine(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC effets systémiqu es	Équivalent à OCDE 453	1640 mg/m³ air		Aucun effet systémique néfaste	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LOAEC effets locaux	Équivalent à OCDE 453	416 mg/m³ air	Nez	Atteinte du septum nasal	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC effets locaux	Équivalent à OCDE 453	104 mg/m³ air	Nez	Aucun effet	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

Conclusion

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

NOVA POWER PAINT NOIR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Résultat	Méthode	Substrat d'essai		Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

4-méthylpentane-2-one

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Détermination de la valeur	Remarque
Ambigu	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	· ·	Bacteria (S.typhimurium)	Valeur expérimentale	

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la	Remarque
				valeur	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 482	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	

2-butoxyéthanol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la	Remarque
				valeur	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	I ·	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	1	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 16/30

Solvant naphta		

Résultat	Méthode	Substrat d'essai		Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Read-across	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Read-across	

méthacrylate de méthyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai			Remarque
				valeur	
Ambigu	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	'	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Étude de littérature	

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

NOVA POWER PAINT NOIR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acétone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	 Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (eau potable))	Micronucleus test	13 semaine(s)	Souris (masculin / féminin)	Étude de littérature

2-butoxyéthanol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la
					valeur
Négatif (Intrapéritonéal)	Équivalent à OCDE	3 dose(s)/24 heures	Souris (mâle)		Valeur expérimentale
	474	d'intervalle			

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	- 0.	Détermination de la valeur
-0 ((//		4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)		Read-across

méthacrylate de méthyle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	 Détermination de la valeur
Négatif (Inhalation (vapeurs))	Équivalent à OCDE 478	5 jours (6h / jour)	Souris (mâle)	Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

NOVA POWER PAINT NOIR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

<u>acétone</u>

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la
d'exposition								valeur
Dermique	NOEL	Étude de toxicité cancérigène	79 mg			Aucun effet cancérogène		Étude de littérature

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la
d'exposition								valeur
Inhalation	NOEL	OCDE 453	3000 ppm	104 semaines (6h /	Rat (masculin /	Aucun effet		Read-across
(vapeurs)				jour, 5 jours /	féminin)	cancérogène		
				semaine)				

2-butoxyéthanol

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la
d'exposition								valeur
Inhalation	NOAEC	Équivalent à	> 125 ppm	104 semaines (6h /	Rat (masculin /	Aucun effet		Valeur
(vapeurs)		OCDE 451		jour, 5 jours /	féminin)	cancérogène		expérimentale
				semaine)				

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 17 / 30

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0-	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	Niveau de dose	Équivalent à OCDE 451	O,		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Read-across
Dermique	NOAEL	Équivalent à OCDE 451	0.05 ml	102 semaines (3 fois / semaine)	Souris (mâle)	Aucun effet cancérogène		Read-across

méthacrylate de méthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	J	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC		≥ 2.05 mg/l air	102 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL		≥ 90.3 mg/kg de pc/jour	104 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérigène	≥ 193.8 mg/kg de pc/jour	104 semaines (tous les jours)	Rat (femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

$\underline{\textbf{Conclusion}}$

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

NOVA POWER PAINT NOIR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte acétone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (aérosol))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	2200 ppm	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	11000 mg/kg de pc/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Foetotoxicité	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (aérosol))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	2200 ppm	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	11000 ppm	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))	NOAEL		900 mg/kg de pc/jour	13 semaine(s)	Rat (mâle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
éthulantan 2 an	LOAEL		3400 mg/kg de pc/jour	13 semaine(s)	Rat (mâle)	Effets indésirables sur la fertilité	Organe reproducteur mâle	Valeur expérimentale

4-méthylpentane-2-one

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0.	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	1000 ppm	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	1000 ppm	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	2000 ppm	20 jours (6h / jour) - 91 jours (6h / jour)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 18 / 30

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation)	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	> 4000 ppm	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))								
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	500 ppm	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	2000 ppm	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	OCDE 416	300 ppm		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Read-across

2-butoxyéthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	1- 0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	200 mg/kg de pc/jour	3 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	30 mg/kg de pc/jour	3 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))		Évaluation de la fertilité	720 mg/kg de pc/jour	14 semaines (tous les jours)	Souris (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	23900 mg/m³ air	14 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Read-across
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	23900 mg/m³ air	14 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC (P/F1)	Équivalent à OCDE 416	≥ 20000 mg/m³ air	13 semaines (6h / jour, 7 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Read-across

méthacrylate de méthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 414	8.44 mg/l air	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 414	8.44 mg/l air	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 416	400 mg/kg de pc/jour		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

NOVA POWER PAINT NOIR

<u>acétone</u>

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	_	Détermination de la valeur
Peau				Peau	Dessèchement			Étude de
					ou gerçures de			littérature
					la peau			

Conclusion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas d'effets connus.

11.2. Informations sur les autres dangers

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 19 / 30

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

NOVA POWER PAINT NOIR

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte acétone

<u> </u>	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination de la
						de test	douce/salée	valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	6210 mg/l - 8120 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration mesurée
Toxicité aiguë crustacés	CL50		8800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC		530 mg/l		Algae		Eau douce (non salée)	
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	2212 mg/l	28 jour(s)	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	Équivalent à OCDE 209	61.15 g/l	30 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50		1700 mg/l		Pseudomonas putida			Étude de littérature; Ralentissement

	ane-2-one	

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 179 mg/l	96 h	Danio rerio	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 200 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	Seuil de toxicité		725 mg/l	8 jour(s)	Scenedesmus quadricauda	Système statique	Eau douce (non salée)	Aucune donnée fiable disponible; Inhibition de la croissance
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	78 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	Seuil de toxicité	Équivalent à DIN 38412/8	275 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Inhibition de la croissance

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 20 / 30

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	100 mg/l - 180 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 1000 mg/l	96 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	≥ 1000 mg/l	96 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	OCDE 204	47.5 mg/l	14 jour(s)	Oryzias latipes	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Comportement
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	≥ 100 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10	Équivalent à OCDE 209	> 1000 mg/l	30 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Respiration

2-butoxyéthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	1474 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	1550 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	1840 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	286 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	Équivalent à OCDE 204	> 100 mg/l	21 jour(s)	Danio rerio	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	100 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	Seuil de toxicité	Équivalent à DIN 38412/8	700 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

Date d'établissement: 2022-05-10

 Numéro de la révision: 0000
 Numéro BIG: 68052
 21/30

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	10 mg/l WAF	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	4.5 mg/l WAF	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	3.1 mg/l WAF	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOELR	OCDE 201	0.5 mg/l WAF	96 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOELR	OCDE 204	2.6 mg/l	14 jour(s)	Pimephales promelas	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOELR	OCDE 211	2.6 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

La classification de cette substance est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception	Eau	Détermination de la
						de test	douce/salée	valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 100 mg/l		Pisces			Étude de littérature
Toxicité aiguë crustacés	CE50	EPA OTS 797.1300	69 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	> 110 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOEC	OCDE 201	110 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	37 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	Niveau de dose	OCDE 301C	100 mg/l	14 jour(s)	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50		> 178 mg/l	48 h	Chilomonas sp.			Étude de littérature

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

<u>acétone</u>

Biodégra	dation	eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	90.9 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	52.431 jour(s)	1.5E6 /cm ³	Valeur calculée

4-méthylpentane-2-one

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F		28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	14.480 h	1.5E6 /cm ³	Valeur calculée

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 22 / 30

odégradation eau			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	83 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale
Phototransformation air (DT50 air)			
Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	10.818 h	1.5E6 /cm³	Valeur calculée
Biodégradation sol			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 304A	> 57 %; GLP	1 jour(s)	Valeur expérimentale
<u>butoxyéthanol</u>	•	•	
B <mark>iodégradation eau</mark>			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	90.4 %; Dioxyde de carbone	28 jour(s)	Valeur expérimentale
Phototransformation air (DT50 air)			
Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.90	5.459 h	1.5E6 /cm³	QSAR
olvant naphta aromatique léger (pétro	<u>ole)</u>		
Biodégradation eau			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	77.05 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale
<u>éthacrylate de méthyle</u>			
Biodégradation eau			
Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301C	94 %; Consommation d'O2	14 jour(s)	Valeur expérimentale
Phototransformation air (DT50 air)			
Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	6.997 h	1.5E6 /cm³	QSAR
P <u>ériode de demi-valeur eau (t1/2 ea</u>			
Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	53 mois; pH = 7		Valeur expérimentale

Conclusion

Eau

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NOVA POWER PAINT NOIR

		οv					

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

<u>acétone</u>

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		0.69		Pisces	Étude de littérature
		-			

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		-0.23		Données d'essai
/·I I · · · · ·				

4-méthylpentane-2-one

Log Kow

	Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Équivalent à OCDE 117			20 °C	Valeur expérimentale
acá	tata da 2-máthovy-1-máthylátk	nyle			

<u>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</u>

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 117		1.2	20 °C	Valeur expérimentale

2-butoxyéthanol

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
					Dispense de données

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Test de BASF			25 ℃	Valeur expérimentale

Date d'établissement: 2022-05-10

 Numéro de la révision: 0000
 Numéro BIG: 68052
 23 / 30

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	0.4 l/kg - 71100 l/kg		Pisces	QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		1.99 - 18.02	20 °C	QSAR

méthacrylate de méthyle

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Éguivalent à OCDE 107		1.38	20 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

<u>acétone</u>

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.374 - 0.988	Valeur calculée

4-méthylpentane-2-one

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur	
log Koc		2.008	Éléments de preuve	

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.602 - 1.079	Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air		Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	10.22 %	0 %	0.02 %	0.03 %	89.73 %	Valeur calculée

2-butoxyéthanol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.451 - 0.882	Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air		Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	0.31 %	0 %	0.01 %	0.59 %	99.09 %	QSAR

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

(log) Koc

P	Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
lo	og Koc	PCKOCWIN v1.66	1.783 - 2.36	Valeur calculée

méthacrylate de méthyle

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	EPA OTS 796.2750	0.94 - 1.86	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

NOVA POWER PAINT NOIR

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

acétone

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 24 / 30

4-méthylpentane-2-one

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

2-butoxyéthanol

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

méthacrylate de méthyle

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997. Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 01 11* (déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis: déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Traitement spécifique. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU					
Numéro ONU	1950				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU					
Nom d'expédition	aérosols				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport					
Numéro d'identification du danger					
Classe	2				
Code de classification	5F				
14.4. Groupe d'emballage					
Groupe d'emballage					
Étiquettes	2.1				
14.5. Dangers pour l'environnement					
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non				
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur					
Dispositions spéciales	190				
Dispositions spéciales	327				
Dispositions spéciales	344				
Dispositions spéciales	625				
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les				
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)				

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1950
and the second s	·

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 25 / 30

NOVA PO	
Nom d'expédition	aérosols
.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Numéro d'identification du danger	23
Classe	2
Code de classification	5F
.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse bru
s de navigation intérieures (ADN)	
.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1950
.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	aérosols
.3. Classe(s) de danger pour le transport	<u> </u>
Classe	2
Code de classification	5F
.4. Groupe d'emballage	! *
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
.5. Dangers pour l'environnement	6.4
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non
Dispositions spéciales	190
<u> </u>	327
Dispositions spéciales	
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse bru
(IMDG/IMSBC)	
.1. Numéro ONU	1
Numéro ONU	1950
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
	1950 aerosols
Numéro ONU 2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 3. Classe(s) de danger pour le transport	aerosols
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe	
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage	aerosols
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage	aerosols 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage	aerosols
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage	aerosols 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes	aerosols 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement	aerosols 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement	aerosols
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement	aerosols
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	aerosols 2.1 2.1 - non
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement Dispositions spéciales	aerosols
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales	aerosols 2.1 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales	aerosols 2.1 2.1 - non 190 277 327 344
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales Dispositions spéciales	aerosols 2.1 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	aerosols 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	aerosols 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Quantités limitées	aerosols 2.1 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Ouantités limitées	aerosols 2.1
Numéro ONU 2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Dispositions apréciales D	aerosols 2.1 2.1 - non 190 277 327 344 381 63 959 Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse bru
Numéro ONU 2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales	aerosols 2.1
Numéro ONU 2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Cauntités limitées 1. Transport maritime en vrac conformément aux instruments d'Annexe II de Marpol 73/78 CAO-TI/IATA-DGR)	aerosols 2.1
Numéro ONU .2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition .3. Classe(s) de danger pour le transport Classe .4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes .5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement .6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Cuantités limitées .7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments d'Annexe II de Marpol 73/78 CAO-TI/IATA-DGR) .1. Numéro ONU	aerosols 2.1
Numéro ONU 2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Cauntités limitées 1. Transport maritime en vrac conformément aux instruments d'Annexe II de Marpol 73/78 CAO-TI/IATA-DGR)	aerosols 2.1

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 26 / 30

Classe	2.1
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A145
Dispositions spéciales	A167
Dispositions spéciales	A802
Transport passagers et cargo	
Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	30 kg G

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Précurseurs d'explosifs

En raison de la présence d'un ou plusieurs composants dans ce mélange, l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
100 %	

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Nom de produit	Résorption dermale
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Peau

2-butoxyéthanol

Nom de produit	Résorption dermale
2-Butoxyéthanol	Peau

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Seuils en conditions normales

Substance ou catégorie	Seuil bas (en tonnes)	Seuil haut (en tonnes)	·	Pour cette substance ou ce mélange, il faut appliquer la règle d'addition pour:
P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES	5000 (net)	50000 (net)	Aucun(e)	Inflammabilité

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
acétone - 4-méthylpentane-2-one - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - 2-butoxyéthanol - Solvant naphta aromatique léger (pétrole) - méthacrylate de méthyle	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). 5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public

Date d'établissement: 2022-05-10

 Numéro de la révision: 0000
 Numéro BIG: 68052
 27 / 30

		porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.
acétone 4-méthylpentane-2-one acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Solvant naphta aromatique léger (pétrole) méthacrylate de méthyle	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpentins, — les mirlitons, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce quavant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels." 3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphes 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil. 4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marcque s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.
acétone 4-méthylpentane-2-one 2-butoxyéthanol Solvant naphta aromatique léger (pétrole) méthacrylate de méthyle	Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants: a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme: — substances cancérogènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B — substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 1 ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2 — substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2 D substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.	Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

	Acétate de 2-(1-méthoxy)propyle; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
<u>2-butoxyéthanol</u>	
	2-Butoxyéthanol; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.

<u>Législation nationale Pays-Bas</u> <u>NOVA POWER PAINT NOIR</u>

Waterbezwaarlijkheid Z (2); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)

Date d'établissement: 2022-05-10

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 28/30

2-butoxyéthanol Huidopname (wettelijk)	2-Butoxyethanol; H
Huidopname (wetteiljk)	Z-Butoxyetnanoi; H
slation nationale France	
NOVA POWER PAINT NOIR	
Aucun renseignement disponible acétate de 2-méthoxy-1-méthylét	
Risque de pénétration percutanée	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle; Risque de pénétration percutanée
2-butoxyéthanol	
Risque de pénétration	2-Butoxyéthanol; Risque de pénétration percutanée
percutanée	,,
eletien netienele Allemanne	
slation nationale Allemagne NOVA POWER PAINT NOIR	
Lagerklasse (TRGS510)	2B: Aerosolpackungen und Feuerzeuge
WGK	1; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
acétone	1-7
TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der	Aceton; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen
Fruchtschädigung	Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
1-méthylpentane-2-one	
TA-Luft	5.2.5/I
TRGS900 - Risiko der	4-Methylpentan-2-on; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des
Fruchtschädigung	biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Hautresorptive Stoffe	4-Methylpentan-2-on; H; Hautresorptiv
acétate de 2-méthoxy-1-méthylét	
TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der	2-Methoxy-1-methylethylacetat; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes un
Fruchtschädigung 2-butoxyéthanol	des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der	2-Butoxyethanol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des
Fruchtschädigung	biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
Hautresorptive Stoffe	2-Butoxyethanol; H; Hautresorptiv
Solvant naphta aromatique léger	
TA-Luft	5.2.5/I
méthacrylate de méthyle	
TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der	Methyl-methacrylat; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des
Fruchtschädigung	biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
slation nationale Autriche	
slation nationale Autriche NOVA POWER PAINT NOIR	
	de
NOVA POWER PAINT NOIR	le
NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible	e 4-Methylpentanon-2; H
NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 4-méthylpentane-2-one	T
NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 4-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der	4-Methylpentanon-2; H
NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der	4-Methylpentanon-2; H
NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption	4-Methylpentanon-2; H hyle
NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthylet besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H
AUCVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der	4-Methylpentanon-2; H hyle
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H
AOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption acétate de	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H
AUCVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H
AOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption acétate de	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H
AUDIT NOIR Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Améthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one Skin absorption	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one Skin absorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh le 4-Methylpentan-2-one; Sk hyle
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one Skin absorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one Skin absorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption 2-butoxyéthanol	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh le 4-Methylpentan-2-one; Sk hyle 1-Methoxypropyl acetate; Sk
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one Skin absorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh le 4-Methylpentan-2-one; Sk hyle
AUCUA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption besondere Gefahr der Hautresorption detangement der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one Skin absorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption 2-butoxyéthanol Skin absorption	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh le 4-Methylpentan-2-one; Sk hyle 1-Methoxypropyl acetate; Sk
AUGUA POWER PAINT NOIR Augun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one besondere Gefahr der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption 2-butoxyéthanol besondere Gefahr der Hautresorption defahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Augun renseignement disponible 1-méthylpentane-2-one Skin absorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption 2-butoxyéthanol Skin absorption 2-butoxyéthanol Skin absorption 1-méthylét Skin absorption 2-butoxyéthanol Skin absorption 1-méthylét Skin absorption 1-méthylet Skin absorption 1-méthylét Sk	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh le 4-Methylpentan-2-one; Sk hyle 1-Methoxypropyl acetate; Sk 2-Butoxyethanol; Sk
Aucun renseignement disponible description acétate de 2-méthyle der Hautresorption acétate de 2-méthyle der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption acetate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption acetate de 2-méthyle Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible de 2-méthylpentane-2-one Skin absorption acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption acetate de 2-méthylpentane acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption acetate de 2-méthylpentane acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Aucun renseignement disponible acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Aucun renseignement disponibl	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh le 4-Methylpentan-2-one; Sk hyle 1-Methoxypropyl acetate; Sk 2-Butoxyethanol; Sk
Aucun renseignement disponible description acetate de 2-méthyle der Hautresorption acetate de 2-méthyle der Hautresorption acetate de 2-méthoxy-1-méthylet besondere Gefahr der Hautresorption acetate de 2-méthoxy-1-méthylet besondere Gefahr der Hautresorption acetate de 2-méthyle der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible acetate de 2-méthoxy-1-méthylet Skin absorption acetate de 2-méthoxy-1-méthylet Skin absorption acetate de 2-méthyleton acetate de 2-méthyleton acetate de 2-méthyleton acetate de 2-méthyleton acetate de 2-méthoxy-1-méthyleton acetate de 2-méthoxy-1-mét	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh le 4-Methylpentan-2-one; Sk hyle 1-Methoxypropyl acetate; Sk 2-Butoxyethanol; Sk
Aucun renseignement disponible description acétate de 2-méthyle der Hautresorption acétate de 2-méthyle der Hautresorption acétate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption acetate de 2-méthoxy-1-méthylét besondere Gefahr der Hautresorption acetate de 2-méthyle Gefahr der Hautresorption méthacrylate de méthyle Gefahr der Sensibilisierung der Haut slation nationale UK NOVA POWER PAINT NOIR Aucun renseignement disponible de 2-méthylpentane-2-one Skin absorption acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption acetate de 2-méthylpentane acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption acetate de 2-méthylpentane acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Skin absorption acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Aucun renseignement disponible acetate de 2-méthoxy-1-méthylét Aucun renseignement disponibl	4-Methylpentanon-2; H hyle 1-Methoxypropylacetat-2; H 2-Butoxyethanol; H Methylmethacrylat; Sh le 4-Methylpentan-2-one; Sk hyle 1-Methoxypropyl acetate; Sk 2-Butoxyethanol; Sk

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 29 / 30

4-méthylpentane-2-one	
TLV - Carcinogen	Methyl isobutyl ketone; A3
CIRC - classification	2B; Methyl isobutyl ketone
2-butoxyéthanol	
TLV - Carcinogen	2-Butoxyethanol; A3
CIRC - classification	3; 2-butoxyethanol
méthacrylate de méthyle	
TLV - Carcinogen	Methyl methacrylate; A4
CIRC - classification	3; Methyl methacrylate
TLV - Skin Sensitisation	Methyl methacrylate; SEN; Sensitization

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

ADI Acceptable daily intake

AOEL Acceptable operator exposure level
CE50 Concentration Efficace 50 %
CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL Derived Minimal Effect Level
DNEL Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë
NOAEL NO Observed Adverse Effect Level
NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s' appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l' Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Numéro de la révision: 0000 Numéro BIG: 68052 30 / 30